

**LA
COUPE
SEINE - SAINT - DENIS
JEUNES**

**CI - JOINT : LE RÈGLEMENT
ET LA FEUILLE D'ENGAGEMENT**

DATE : SAMEDI 15 FÉVRIER 2025

LIEU : DRANCY

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : LUNDI 03 FÉVRIER 2025

RÈGLEMENT DE LA COUPE SEINE - SAINT - DENIS JEUNES

1. PRÉAMBULE :

Cette épreuve réservée aux **JEUNES GARÇONS et FILLES** est placée sous le patronage du Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine-Saint-Denis (3 ou 4 catégories).

2. ORGANISATION / ENGAGEMENTS :

- 2.1** Elle est ouverte à toutes les Associations ressortissant du Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine - Saint - Denis.
- 2.2** L'organisation des différents tableaux est assurée par le Comité Départemental de Tennis de Table.
- 2.3** Chaque épreuve ne sera organisée que si un **minimum de 4 équipes sont engagées.**
- 2.4** Les engagements accompagnés de leurs droits sont à adresser **au Siège du Comité Départemental de Tennis de Table (situé au 1 - 3 Rue de la Poterie à Saint-Denis) au plus tard à la date mentionnée sur le Calendrier Départemental.** Leur montant est déterminé par le Comité Directeur.
- 2.5** Chaque Association peut engager autant d'équipes qu'elle le désire, dans chaque tableau.

3. DÉROULEMENT - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES TABLEAUX :

3.1 QUALIFICATION DES JOUEURS :

3.1.1 Licenciation :

Tous les joueurs participant à la Coupe de Seine Saint Denis Jeunes doivent être licenciés FFTT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Les conseillers non joueurs doivent être licenciés FFTT et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs fédéraux (voir ci-dessous).

Article II. 606.1 : Licenciation :

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale.

Si la mention « en règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité, avec la mention « en compétition », datant de moins de six mois pour les mineurs.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis de la certification médicale, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606.2 : Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <https://spid.fft.com>
- Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS)

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves Départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1^{ère} phase au cours de la 2^{ème} phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

- 3.1.2** Les joueurs étrangers et mutés sont admis dans les équipes sans limitation de nombre.

3.2 FORMULE DE LA COMPÉTITION :

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque tableau, des poules de 3 ou 4 équipes pourront être organisées. Toutes les épreuves se disputent ensuite par un tableau à élimination directe.

Tableau consolante à élimination directe, si possible, et en fonction de temps.

3.3 NOMBRE DE JOUEURS PAR ÉQUIPE :

Tableaux	Nbre joueurs	Nbre mini.	Mutés autorisés	Nbre de filles autorisées	Joueurs classés autorisés
Jeunes Garçons et Filles	2 à 4	2	2 à 4	2 à 4	Toutes Séries

3.4 DÉROULEMENT DES RENCONTRES :

3.4.1 **Pour tous les tableaux, chaque partie gagnée vaut 1 point, ce qui donne un score total de : 3 points (2 simples et 1 double éventuel).**

3.4.2 Les parties ont lieu au meilleur des 5 manches.

3.4.3 Les parties d'une rencontre doivent être impérativement disputées dans l'ordre figurant sur la feuille de rencontre :
 - mieux classé équipe A contre mieux classé équipe X ;
 - moins bien classé équipe A contre moins bien classé équipe X ;
 - double éventuel .

En cas d'égalité de points/classement entre deux joueurs(euses) d'une même équipe, le joueur (euse) placé en position mieux classé le restera pour toute la compétition.

3.4.4 **Les rencontres sont arrêtées à la victoire acquise, soit 2 points.**

3.5 DATE ET HEURE DES RENCONTRES :

3.5.1 La Coupe SSD Jeunes se dispute sur une seule journée dans la même salle.

3.5.2 Les rencontres se déroulent sur 1 table. En cas d'accord des 2 Capitaines et sous réserve de la disponibilité de 2 arbitres volontaires, les rencontres pourront se dérouler sur 2 tables.

Également, si le juge-arbitre le demande, les rencontres devront se dérouler sur 2 tables.

En cas de dédoublement des rencontres, le juge-arbitre peut faire appel à d'autres joueurs ou bénévoles licenciés pour arbitrer.

3.6 RETARD - FORFAIT :

3.6.1 Le forfait d'une équipe sera prononcé par le juge-arbitre 15 minutes après la fin du pointage.

3.6.2 Seul le juge-arbitre est habilité à appliquer le forfait.

3.7 BRÛLAGE :

Pour l'ensemble des tableaux, tout joueur ayant disputé une rencontre pour le compte d'une équipe de son Association, ne peut plus jouer dans aucune autre équipe de son Association.

4. PÉNALITÉS FINANCIÈRES :

Une Pénalité Financière de 15,00€ sera appliquée à toutes les équipes forfaits, qui n'auront pas prévenu de leurs absences 48h00 à l'avance.

Des pénalités financières relatives aux joueurs non qualifiés, etc... seront appliquées aux équipes fautives.

Le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur Départemental.

5. RÈGLEMENT PARTICULIER AUX TABLEAUX JEUNES :

5.1 Champ d'application de la Coupe SSD Jeunes Garçons et Filles :

1) **TABLEAU A : jusqu'à 1200 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs inférieur ou égal à 1200 points).**

2) **TABLEAU B : Plus de 1200 points et jusqu'à 1500 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs compris entre 1201 points et 1500 points).**

3) **TABLEAU C : Plus de 1500 points et jusqu'à 1800 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs compris entre 1501 points et 1800 points).**

4) **TABLEAU D : Plus de 1800 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs supérieur à 1800 points).**

Les 4 tableaux sont ouverts à toutes les catégories de jeunes. Par exemple, dans le tableau B, vous pouvez associer un junior qui a 800 points et un minime qui a 650 points.

4 tableaux sont prévus :

1) <u>JUNIORS</u>	: MOINS DE 19 ANS,
2) <u>CADETS</u>	: MOINS DE 15 ANS,
3) <u>MINIMES</u>	: MOINS DE 13 ANS,
4) <u>BENJAMINS</u>	: MOINS DE 11 ANS.

Il est possible d'engager un(e) joueur(euse) par équipe dans la catégorie immédiatement supérieure. Dans ce cas, il ne pourra pas disputer une autre rencontre dans un autre tableau.

5.2 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Ouverte aux joueurs et joueuses de moins de 19 ans (Garçons et Filles).

Formule " *Coupe Davis* ", à savoir 2 joueurs, 2 joueuses ou une paire mixte par équipes.

Deux équipes d'une même Association ne se rencontreront pas :

- En poules si celles-ci sont organisées
- Lors des avant-tours et du premier tour s'il s'agit d'un tableau à élimination directe sans poule préalable.

La moyenne des points-classement, suivant le dernier classement officiel paru, des 2 meilleur(e)s joueurs ou joueuses physiquement présent(e)s dans chaque équipe permet de leur attribuer un numéro de 1 à X (X étant le nombre d'équipes engagées dans le tableau).

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

Ensuite, les équipes seront réparties dans les poules en fonction de leur numéro (selon la méthode du serpent).

Si des poules sont organisées, les équipes classées aux 2 premières places accéderont au tableau.

Un tirage au sort intégral sera effectué UNIQUEMENT au 1^{er} tour de chaque tableau organisé.

(Rappel : les avant-tours ne sont pas considérés comme un 1^{er} tour)

Pour les tours suivants, on utilisera un tableau à élimination direct jusqu'à la finale.

Les matchs pour la 3^{ème} place ne seront pas disputés.

5.3

La compétition ne sera organisée dans chaque catégorie, que, dans la mesure où les engagements seront en nombre suffisant pour assurer la constitution des tableaux, **avec au minimum 4 équipes par tableau.**

Dans le cas contraire, il y aura regroupement de 2 catégories contiguës. Cependant, les équipes d'une même catégorie devront se rencontrer afin de déterminer le classement de celle-ci.

5.4

Les Capitaines d'équipe devront faire pointer leurs joueurs 30 minutes avant le début de la compétition.

5.5

Tout litige, faisant suite à un cas non prévu ci-dessus sera tranché par le juge-arbitre et/ou le délégué du CD et/ou par la Commission Sportive Départementale.

6. RÉCOMPENSES :

2 coupes récompenseront les 2 vainqueurs de chaque catégorie.

2 médailles récompenseront les 2 deuxièmes de chaque catégorie.

7. DISPOSITIONS DIVERSES :

7.1

Le Comité Départemental de Tennis de Table de Seine - Saint - Denis et le club organisateur ne peuvent être rendus responsable des vols pouvant survenir au cours de la compétition.

7.2

Le juge-arbitre est le seul habilité à trancher tous les cas litigieux sportifs, notamment ceux non prévus au présent règlement.

7.3

Tous les joueur(euse)s sont susceptibles d'arbitrer des rencontres si le juge-arbitre leur demande sous peine de sanctions.

7.4

La tenue sportive réglementaire sera exigée (short, maillot et basket) et de couleur différente que la couleur des balles fournies (3*** blanche).

7.5

Cette épreuve est rattachée aux compétitions par équipes autre que le championnat de France par Équipes pour la réglementation des cartons disciplinaires.

7.6

Pour la réglementation du classement, le coefficient attribué est 0,50.

7.7

Tout joueur ou accompagnateur participant à cette compétition autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité de cette compétition (site internet, presse et médias divers)

7.8

Le fait de s'inscrire et de participer, implique l'acceptation du présent règlement.

Date de la Dernière Modification : 19 / 01 / 2025



TENNIS DE TABLE
COMITÉ DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

1-3, Rue de la Poterie, 93200 Saint-Denis

fftt.ssd@wanadoo.fr - 01 48 31 83 22

www.cd93tt.fr - Cd93tt

SAISON
2024 / 2025

FEUILLE D'ENGAGEMENT

COUPE DE LA SEINE - SAINT - DENIS "JEUNES"

DATE : SAMEDI 15 FÉVRIER 2025

LIEU : DRANCY

ENGAGEMENTS À RETOURNER AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DU 93:

- Par @mail : fftt.ssd@wanadoo.fr

POUR LE LUNDI 03 FÉVRIER 2025 (dernier délai de réception)



FEUILLE D'ENGAGEMENT COUPE DE LA SEINE - SAINT - DENIS "JEUNES"

ASSOCIATION (Nom + Numéro) :

- JEUNES :**
- TABLEAU A :** jusqu'à 1200 points équipe(s) x 12,00 € =€
(cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs)
 - TABLEAU B :** de 1201 points à 1500 points équipe(s) x 12,00 € =€
(cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs)
 - TABLEAU C :** de 1501 points à 1800 points équipe(s) x 12,00 € =€
(cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs)
 - TABLEAU D :** plus de 1801 points équipe(s) x 12,00 € =€
(cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs)

Une facture vous sera adressée à la fin de chaque mois si nécessaire.

TOTAL€

=====



Comité départemental conventionné par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis pour la formation des dirigeants et cadres techniques des clubs locaux.
Le CD93TT est Agréé Jeunesse et Sport sous le numéro de SIRET : 343 109 898 000 43.